

**Edito** ..... p.1

**Comité départemental du 14 septembre** .....p.2-5

**FEHAP, droite dans ses bottes**.....p.5

**Bricorama et le repos dominical**.....p.6-7

**Hôpital d'Orsay, réanimation sauvée**.....p.8

**Commission exécutive et message de solidarité** .....p.9

**Secteur privé, spécialistes en grève** .....p.10

**Syndicats : créations et élections**.....p.11

**Egalité Hommes/femmes**.....p.11

**Formation syndicale**..... p.12

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, *secrétaire général de l'Union Départementale FO 91*
- D.ROUSSEAU, *rédacteur en chef*
- C. LE COMTE, FO commerce
- S.SACILOTTO, *secrétaire administrative*
- C.GROZNER, *réalisation*

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12 place des terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57 FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N°0612S07348

Impression : PUBLIEST, 70 rue Carrel 75019 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

## Edito

### Non à l'austérité permanente !

C'est sous la pression des marchés financiers que les chefs d'Etats européens ont signé le TSCG en mars dernier. A ce jour, 14 pays l'ont ratifié, permettant sa mise en œuvre pour le 1er janvier 2013.

Sous prétexte de restreindre l'endettement public, ce nouvel outil juridique oblige les Etats membres à présenter des budgets en équilibre ou en excédent, quelles que soient les circonstances économiques.

**Pour sa part, Force Ouvrière s'est opposée vigoureusement à ce traité qui instaure un carcan budgétaire insupportable et une austérité permanente qui conduit les économies au marasme en écrasant la croissance et l'emploi.**

La grève générale le 14 novembre en Espagne a réuni près d'un million de manifestants pour exprimer l'exaspération des travailleurs envers les politiques d'austérité menées par la « troïka » (BCE, FMI et UE).

85 % de la population espagnole est en désaccord avec la politique gouvernementale. Sous le poids de l'austérité, la situation sociale atteint des niveaux dramatiques : un taux de chômage qui frôle 25 % des actifs et dépasse les 50 % chez les jeunes. 1,7 million de familles ne dispose plus d'aucun revenu.

#### Démantèlement des droits sociaux

Ces trois dernières années, 450 000 familles espagnoles ont été expulsées de leur logement. La politique de santé universelle et gratuite touche à sa fin. L'éducation est frappée par des suppressions d'emplois massives. La réforme du marché du travail décidée sans consultation a remis en cause la négociation et l'application des conventions collectives. Elle simplifie également le recours aux licenciements collectifs et réduit le rôle de l'inspection du travail. L'Espagne subit le démantèlement de tous les droits sociaux acquis depuis 35 ans.

Au Portugal comme en Espagne et en Grèce, la « troïka » a consenti des sursis économiques aux allures de couperet.

En contrepartie les travailleurs ont subi une suite ininterrompue de mesures antisociales pour que cet objectif soit atteint : hausse des cotisations salariales de 11% à 18% soit la perte d'un mois de salaire ; baisse simultanée de celles des entreprises ; diminution des allocations chômage ; hausse de la TVA de 21 à 23% ; recul de l'âge de la retraite à 67 ans. L'ajustement budgétaire obligé imprime du sceau de l'austérité les politiques gouvernementales portugaises.

Conséquence, la demande intérieure a reculé de 3,3% en un an. La récession et la colère populaire s'accroissent ; le 15 septembre dernier, des centaines de milliers de portugais ont manifesté à Lisbonne. Face à l'ampleur de la contestation, le gouvernement a renoncé le 22 septembre à imposer l'augmentation des cotisations des salariés et la diminution de celles des employeurs.

Le code du Travail est désormais dans la ligne de mire du gouvernement portugais simplifiant le droit du licenciement et permettant notamment les licenciements sans motif valable, alors que le chômage dépasse déjà 15%.

Il n'est pas possible d'accepter la politique que veut imposer la « troïka ». Politique qui s'accroît et plonge les peuples dans la misère. Contre cette tentative d'imposer une austérité permanente, les travailleurs sont entrés en résistance.

Comme dans les autres pays européens en France aussi la résistance est engagée. Les travailleurs cherchent les moyens de s'opposer à la fermeture des entreprises, à défendre leurs emplois, les services publics, et à préserver leurs conquêtes sociales, en particulier la protection sociale. Tous ont la volonté de s'opposer au TSCG et ses conséquences.

Il est temps que tous les travailleurs se rassemblent afin de refuser le rôle que leur assignent ces institutions internationales et les gouvernements.

#### Rassemblement le 24 janvier 2013

La CE de l'UD FO 91 estime qu'il est temps d'organiser la résistance et la mobilisation contre les plans d'austérité qui découlent de la mise en œuvre du TSCG.

**Elle se félicite de la décision prise par notre Confédération d'organiser un rassemblement de militants à Paris le jeudi 24 janvier 2013 et d'appeler, si nécessaire, à une grève interprofessionnelle. Tous nous devons nous mobiliser dès à présent pour que ce 24 janvier soit une réussite.**

Je vous souhaite, au nom de l'UD, de très joyeuses fêtes de fin d'année. ■

*Le Secrétaire Général  
de l'UD FO 91*

**Jean-Noël LAHOZ**

## Le comité départemental du 14 septembre



Tous les ans, sauf l'année où se tient le Congrès, le comité départemental de l'UD FO 91 se réunit à Evry. Plus de 100 élus et militants FO se sont donc réunis le 14 septembre dernier. Jean Noël Lahoz, secrétaire général, a ouvert les débats puis laissé la parole à Didier Porte, secrétaire confédéral. Cette journée de travail fructueuse, rythmée par de nombreux moments d'échanges, s'est déroulée dans une ambiance conviviale et s'est terminée par l'adoption à l'unanimité de la résolution reprise ci-après.

### ➤ **Combattre l'austérité. Revendiquer en toute indépendance.**

Le Comité départemental de l'UD FO 91 réaffirme, avec sa Confédération, son **attachement à l'indépendance syndicale** et sa volonté d'agir pour les revendications des salariés quel que soit le contexte politique et économique.

**Il rejette toute tentative de constitutionnaliser la « démocratie sociale »**, ce qui serait contradictoire avec la liberté syndicale et la liberté de négocier.

Concernant la mise en œuvre du TSCG (Traité de stabilité de coopération et de gouvernance) avant même son adoption, le Comité départemental constate comme notre Confédération que la loi de finances rectificative qui vient d'être votée : *« constitue la première marche vers la réalisation de la stratégie budgétaire poursuivie par le gouvernement d'aboutir à un déficit public de 3% en 2013 et de 0% en 2017. Ces objectifs purement budgétaires s'inscrivent à nouveau dans le cadre contraint d'un diktat des marchés et d'une forme de « dictature de la dette » que Force Ouvrière ne cesse de dénoncer. »* (circulaire confédérale du 14 août).

Cette politique va impliquer des restrictions budgétaires considérables de l'ordre de 100 milliards d'euros sur 5 ans

soit le tiers du budget de l'Etat, donc **un plan de rigueur d'une ampleur inégalée dont les services publics seront les premières victimes**. Pour commencer, le Président de la République vient d'annoncer des mesures sans précédent pour dégager 30 milliards d'économies sur le prochain budget : hausse des impôts, réduction des dépenses publiques, etc.

Le Comité départemental approuve la déclaration de la commission exécutive confédérale du 28 juin 2012 : *« Face à une crise du système capitaliste qui s'enracine et s'aggrave, il est indispensable de remettre en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique au mépris du progrès et des droits sociaux. »*

*La commission exécutive confirme, en particulier, la ferme opposition de Force Ouvrière au MES (Mécanisme européen de stabilité) et au TSCG (...).*

*Dans cette logique, la commission exécutive confirme la détermination de Force Ouvrière à combattre toute politique d'austérité, socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire. »*

Le Comité départemental approuve l'initiative de Force Ouvrière annoncée par Jean Claude Mailly de **s'adresser aux parlementaires pour leur demander de ne pas ratifier le TSCG** (édito FO Hebdo du 05/09/2012). Il propose à la Confédération d'appeler à la mobilisation générale contre le TSCG.

Pour le Comité départemental, l'emploi, les salaires les services publics républicains ne peuvent être les variables d'ajustement d'une politique qui conduirait à la catastrophe en aggravant l'austérité.

Le Comité départemental constate que dans tous les pays d'Europe, les salariés condamnent ces orientations et font valoir leurs revendications. C'est le cas en Espagne avec les manifestations de masse qui ont eu lieu cet été et la grève générale du 15 septembre.

Contre ces orientations, le Comité départemental appelle tous ses syndicats de l'Union départementale Force Ouvrière de l'Essonne à établir avec les salariés le cahier de revendications et à les faire valoir auprès des autorités publiques à tous les niveaux. ➔



Pour rétablir le cours des choses et éviter la catastrophe, il est urgent d'augmenter les salaires dans le secteur public comme dans le secteur privé, d'abroger les contre-réformes des retraites, améliorer la protection sociale, en particulier l'assurance maladie.

### Emploi et « Conférence sociale »

Le Comité départemental approuve les déclarations faites par les représentants de notre Confédération lors de la Conférence sociale de juillet qui ont rappelé en toute indépendance l'ensemble des revendications essentielles de Force Ouvrière en matière de salaires, de protection sociale et de défense des services publics.

Le Comité départemental condamne les prétentions du patronat qui demande la suppression de la possibilité pour un salarié de s'opposer à une modification substantielle de son contrat de travail, ce qui pourrait conduire à un licenciement économique.

Le Comité départemental condamne les propos du secrétaire général de la CFDT qui ose déclarer : « *le coût du travail est aussi un facteur de perte de compétitivité. Il faut le baisser en transférant une partie des charges sur la CSG* ».

Le Comité départemental n'accepte pas la remise en cause du Code du Travail, des Conventions collectives et la précarisation des emplois salariés.

Il refuse toute augmentation de la CSG, impôt dont il demande l'abrogation. Il exige l'arrêt immédiat des exonérations de cotisations pour le patronat.

Le Comité départemental a pris connaissance du projet de loi créant les « emplois d'avenir » qui permettrait à des « employeurs du secteur non marchand » de recruter des « jeunes sans diplôme de 16 à 25 ans » ou des « jeunes en difficulté d'insertion » rémunérés au SMIC (75% du salaire brut pris en charge par l'Etat).

Ces « emplois d'avenir » seraient « pour l'essentiel à temps plein, en CDI ou en CDD de 3 ans ou d'un an renouvelable jusqu'à 3 ans ». Le gouvernement annonce la signature de 100 000 contrats d'ici 2013 (500 000 au total).

Le Comité départemental refuse la généralisation des emplois précaires pour la jeunesse comme il a refusé le CPE il y a quelques années. Il revendique un vrai travail, en CDI dans le privé ou sous statut dans la Fonction publique, et un vrai salaire pour les jeunes.

De la même façon, il s'oppose à l'utilisation de ces « emplois d'avenir » pour procéder à un pré-recrutement d'enseignants, donc de jeunes diplômés, rémunérés 900 euro par mois, bourse d'étude comprise. Il demande le rétablissement de la formation initiale rémunérée des enseignants avec un statut de fonctionnaire stagiaire.



Recherche  Recherche

**Et si nous parlons d'avenir ?  
Des garanties qui assurent l'avenir ?**

Face aux risques de la vie, le rôle de l'OCIRP est d'unir des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif.  
L'OCIRP, organisme paritaire géré par les représentants des salariés et des employeurs, assure près de 5 millions de salariés et 900 000 entreprises.

Rendez-vous sur [www.ocirp.fr](http://www.ocirp.fr)

**OCIRP**  
unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APRCL - ARIES - AUDIENS - D&G - HUMANIS - IJCEM - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - MORNAV - NOVALIS TAITBOUT - RÉUNICA - VICTOR HUGO. Et les organismes de prévoyance ANIPS - APGIS - CAPSSA - CREPA - GNP\* - ICIRS Prévoyance - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC - UNIPRÉVOYANCE. Et les partenaires UNPMF - UNMI. (Liste au 1<sup>er</sup> janvier 2011) \*Union d'institutions de prévoyance

**LEGRAND FIDUCIAIRE**  
EXPERTISE COMPTABLE

**PARTENAIRE DES CE FORCE OUVRIÈRE**

**Pour mieux comprendre votre rôle économique  
Pour optimiser votre action auprès des salariés**

**Missions financées par le CE**

- Etablir les budgets du CE
- Contrôle ou négociation d'un accord d'intéressement
- NAO Négociations annuelle sur les salaires
- Organisation comptable et administrative du CE
- Tenue ou audit des comptes du CE

**Missions légales financées par l'entreprise**

- Examen des comptes prévisionnels
- Assistance licenciement économique
- Examen des comptes annuels
- Contrôle du calcul de la participation
- Droit d'alerte

**Le recours à l'expert-comptable, choisi par le CE est un DROIT inscrit dans le Code du Travail**

**LEGRAND FIDUCIAIRE**  
Tél : 01 42 25 30 30  
info@legrand-fiduciaire.com [www.legrand-fiduciaire.com](http://www.legrand-fiduciaire.com)

(suite article)

Le Comité départemental demande l'arrêt complet de la RGPP et le rétablissement de tous les postes supprimés.

Le Comité départemental condamne les plans de suppressions d'emplois dans de nombreuses entreprises de l'Essonne : Carrefour, Air France, Sofinco, CINRAM, Fac des métiers... Il apporte son soutien aux militants FO et aux salariés qui se battent pour le maintien de leurs emplois et de leurs conditions de travail.

### Augmenter les salaires

Le Comité départemental constate que le salaire net des salariés ne cesse de baisser : instauration d'un jour de carence dans la Fonction publique, augmentation de la CSG et de la contribution pension... alors que le coût de la vie lui ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi il estime que la première revendication est celle de l'augmentation immédiate des salaires, traitements, retraites et minima sociaux.

Il revendique le retour à l'échelle mobile des salaires pour compenser la hausse des prix. Le Comité départemental exige la suppression des jours de carence, dans le public comme dans le privé, qui pénalisent les salariés touchés par la maladie.

### Rentrée scolaire dans l'Essonne

Contrairement aux déclarations rassurantes du ministre de l'Education nationale, le Comité départemental constate que la rentrée 2013 se déroule dans les pires conditions après le refus de rétablir les 14 000 postes supprimés par l'ancien gouvernement.

Au niveau national, 4 700 postes d'enseignants disparaissent dans les écoles publiques malgré les 1 000 postes rétablis, 3 224 postes disparaissent dans les lycées et collèges, 3 376 dans les lycées

### Au cours de la journée, des camarades sont intervenus



Christophe LE COMTE-  
Commerce



Jocelyne SELVA-  
Equipement



Clément POULLET-  
SFOLC



Sylvia THUAULT  
CPAM 91

professionnels ainsi que 400 postes d'agents administratifs.

Dans l'Essonne, des dizaines de postes d'enseignants de soutien et d'enseignants spécialisés de RASED ont été supprimés dans les écoles au détriment de l'aide à apporter aux élèves en difficulté. De nombreuses classes sont surchargées. Dans les lycées, la moyenne est de 35 élèves voire plus par classe.

Le Comité départemental demande la restitution de tous les postes supprimés, l'ouverture de toutes les classes nécessaires et le rétablissement des RASED (réseaux d'aides spécialisées) partout où il y en a besoin.

Le Comité départemental demande le réemploi de tous les EVS et AVS (emplois et auxiliaires de vie scolaire) qui apportent leur aide au bon fonctionnement des écoles. Il demande leur intégration dans un emploi statutaire de la Fonction publique avec un vrai salaire.

### Défendre la protection sociale

Le Comité départemental se félicite de l'action commune menée par les syndicats FO et CGT de la CPAM de l'Essonne, avec l'appui de l'UD FO (pétition qui a recueilli des milliers de signatures, grève, rassemblement devant la Préfecture) pour exiger le maintien de tous les centres de paiement et d'accueil de la Sécurité sociale.

Le Comité départemental demande l'abandon définitif du plan de suppression des centres décidé par la direction de la CPAM 91 qui aboutirait à ne conserver que 3 centres sur les 9 centres existants.

Le Comité départemental condamne la réduction des dépenses de santé prévue par la CNAM qui aboutirait à faire des « économies » de l'ordre de 50 à 150 millions d'euro pour le seul secteur hospitalier au détriment de la qualité des soins apportés aux malades.

Avec son syndicat FO Santé, le Comité départemental exige le maintien du





service de réanimation de l'hôpital d'Orsay menacé de fermeture qui conduirait au démantèlement progressif de cet hôpital public généraliste et de proximité. De plus, il condamne le management autoritaire de la direction qui conduit à une fuite des personnels.

### **Gagner les élections dans les TPE**

Parce que l'indépendance de notre Confédération est une garantie pour tous les salariés, le Comité départemental lance un appel au renforcement de l'organisation Syndicale pour préparer le rapport de

force pour combattre les plans d'austérité et faire valoir nos revendications. Le Comité départemental réaffirme sa condamnation de la loi scélérate sur la représentativité d'août 2008 et exige son abrogation. Néanmoins, le **Comité départemental**

**appelle toutes ses structures à la mobilisation générale pour gagner la bataille des élections à venir dans les TPE (entreprises de moins de 11 salariés).**

Le Comité départemental invite tous les adhérents Force Ouvrière à prendre contact avec les salariés concernés en utilisant le matériel mis à disposition par la Confédération et l'UD FO 91.

Chacun connaît dans son entourage, famille, amis, voisins, des salariés travaillant dans le petit commerce, la réparation automobile, etc.

**Invitez-les à voter et à faire voter Force Ouvrière ! ■**

## **La FEHAP, droite dans ses bottes**

**Lors des 4 commissions mixtes paritaires organisées par le Ministère du travail, la dernière étant celle du 12 novembre, FO et la CFTC ont de nouveau eu affaire à une Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) fermée à la négociation et en boucle sur une seule position : « c'est à prendre ou à laisser. » La Convention Collective Nationale de 1951 est en péril et les actions et mobilisations continuent pour éviter la casse définitive des garanties collectives. Retour sur un dossier brûlant.**

Après avoir dénoncé la convention collective de 1951, le conseil d'administration de la FEHAP a, le 4 septembre dernier, pris la responsabilité de passer en force et d'imposer une mesure unilatérale sous la forme d'une recommandation patronale. Elle l'a fait au mépris de l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales qui défendent les intérêts matériels et moraux des salariés.

Cette recommandation patronale constitue un recul sur des points essentiels de la CCN. « Au nom de sacrifices nécessaires pour préserver l'emploi », la FEHAP a décidé d'abaisser le coût du travail en remettant en cause 15 points essentiels des garanties conventionnelles. En fait, l'éventuelle constitution d'une marge de manœuvre se ferait sur le dos des salariés.

### **Aujourd'hui 15 points et demain ?**

FO rejette une logique qui fait des droits et des garanties des salariés une véritable variable d'ajustement. Demain, quels nouveaux sacrifices seront rendus nécessaires par les plans d'austérité ? L'arbitrage du ministre des affaires sociales et de la santé a été sollicité. La

Ministre privilégie la négociation entre les partenaires, même si cela doit prendre du temps. Elle est intervenue pour qu'une commission paritaire se mette en place et a nommé un médiateur.

Une grève, le 15 octobre dernier, a permis d'obtenir l'ouverture d'un réel début de négociation et la parole du Ministre de la santé de ne pas agréer la recommandation patronale de la FEHAP.

Quatre Commissions Mixtes Paritaires se sont tenues (au jour de la rédaction du journal) mais sans avancée positive pour les salariés.

### **Volonté de passer en force**

Après 10 heures de négociations, le 12 novembre, la FEHAP a voulu imposer un avenant sur le mode « c'est à prendre ou à laisser ». Elle a refusé tout accord de prolongation de période de survie de la CCNT 51 au-delà du 1<sup>er</sup> décembre.

En soumettant « son » avenant à la signature, la FEHAP a tenté de mettre

un terme à la négociation, faisant fi de l'opposition des organisations syndicales, misant sur un agrément de dernière minute.

### **Diviser pour arriver à ses fins**

La FEHAP essaie aussi d'opposer les catégories de salariés entre elles en accordant uniquement des contreparties à l'encadrement qui aura pour charge de faire appliquer ses directives.

Tout cela est inadmissible pour FO. La FEHAP persiste dans sa volonté de vouloir faire payer aux salariés l'équilibre budgétaire des établissements et services.

FO déplore qu'aucune proposition pour débloquer la situation n'ait été sérieusement prise en compte, soulignant que certaines ont été ignorées et n'ont jamais reçues de réponse.

Désormais, seule une forte mobilisation et la grève de tous les salariés de tous les établissements feront barrage à la casse définitive de la CCN de 1951. ■

# Bricorama, échec des négociations

**Le 31 octobre dernier, la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision prise en janvier 2012 par le juge des référés du TGI de Pontoise. L'enseigne BRICORAMA a été condamnée à payer des astreintes de 30 000 euros par magasin ouvert le dimanche. FO est prête à renoncer aux astreintes -37 millions d'euros- en échanges d'avancées sociales pérennes pour les salariés de cette entreprise. La direction refuse et continue d'ouvrir ses portes illégalement le dimanche.**

Bricorama emploie 2 600 personnes et possède 95 magasins. Cette enseigne ouvre illégalement sa trentaine de commerces le dimanche en Ile de France, avec 300 salariés réguliers.



FO a traduit Bricorama en justice pour faire respecter la loi. Le TGI de Pontoise en janvier 2012 a interdit ces ouvertures dominicales, avec une astreinte de 30 000 € par jour et par établissement en cas de non respect de la décision exécutoire. Les dirigeants de l'entreprise ont fait appel tout en poursuivant les ouvertures et sans déboursier un centime.

## Confirmation du jugement

Fin octobre, la cour de Versailles a confirmé le premier jugement. Elle rappelle que le repos dominical est donné dans l'intérêt des salariés pour protéger leur droit à mener une vie de famille normale, reprenant les principes dégagés par la Cour de cassation, le conseil constitutionnel et la convention 106 l'organisation Internationale du Travail .

Bricorama menace alors d'aller en cassation et attaque 26 autres enseignes de bricolage ouvertes le dimanche, en région parisienne, pour concurrence déloyale.

Le montant des astreintes atteint aujourd'hui 37 millions d'€. Cette somme devrait être versée à FO qui propose d'y renoncer à condition que

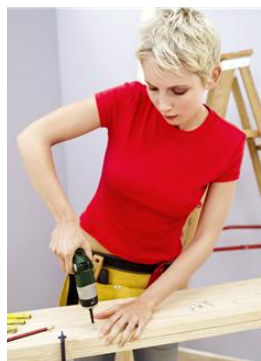
Bricorama s'engage à en reverser une partie substantielle aux salariés (voir encadré). Cette porte de sortie a été rejetée par l'enseigne.

Le patron de Bricorama a préféré faire du chantage à l'emploi. Il menace : le paiement des amendes entraînerait la fermeture immédiate de 3 magasins et la suppression à long terme d'au moins 500 emplois. Il espère bien obtenir une dérogation dominicale permanente pour les magasins de bricolage.

**« Il faut tout fermer le dimanche, le chiffre d'affaires sera reporté sur la semaine.**

*C. Le Comte, FEC FO*

Le pari de Bricorama a été cynique : faire peser sur les syndicats puis sur les juges le risque annoncé d'une faillite et un chantage sur l'emploi pour espérer faire fléchir le gouvernement et obtenir une dérogation. FO déplore les choix de Bricorama et continuera à tout mettre en oeuvre pour faire respecter les fermetures et préserver ainsi les emplois dans les très petites entreprises en concurrence avec Bricorama. ■



## BRICORAMA : L'échec !

Malgré les deux dernières invitations lancées par FO à l'intention de BRICORAMA, nous avons constaté avec regret l'échec des négociations. FO ne pouvait pas accepter des solutions qui n'étaient pas pérennes pour l'ensemble des salariés. L'abandon des astreintes était la contrepartie à nos revendications qui étaient nettement moins coûteuses. Depuis le mois de janvier, nous en sommes à la 4ème rencontre.

Est-ce que BRICORAMA fait le pari d'une décision de justice plus clémentine ? FO ne parie pas, mais revendique l'indemnisation des salariés que BRICORAMA fait travailler illégalement. C'est BRICORAMA qui fait une politique salariale ras les pâquerettes qui lui permet d'avoir des volontaires forcés économiquement.

Nos revendications sont toujours d'actualité et seront présentées lors des prochaines négociations salariales. BRICORAMA est coupable, condamné à cause de la loi Mallié !

**Contre une partie substantielle des astreintes, nous proposerons :**

- **Le maintien des emplois et des salaires des salariés privés du repos dominical**
- **La mise en place d'un 13ème mois**
- **Le paiement de l'intéressement à tous les salariés sur les bases de 2011**
- **L'arrêt de toute action judiciaire en Cour de Cassation notamment**
- **La pérennisation de la fermeture dominicale des magasins.**

*(Communiqué par Christophe  
LE COMTE, secrétaire adjoint, section  
Commerce FEC FO)*

*Voir Page suivante  
« le repos dominical »*





# Le repos dominical : salariés inégaux

Les commerces peuvent en toute légalité ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an, après accord du maire. En dehors de ces cas exceptionnels, la loi du 10 août 2009, dite Loi Maillé a réglementé l'ouverture dominicale des commerces. L'application de cette loi, assez confuse, a ouvert la porte à de nombreux conflits et reste pour FO une régression sociale importante qui a renforcé notamment les inégalités entre les salariés.

La loi Maillé a légalisé les pratiques des grands groupes qui ouvrent leurs portes le dimanche. Le repos dominical reste la norme mais il existe tellement de dérogations que l'exception devient la règle et que les entreprises s'engouffrent dans la brèche ouverte par le texte.

Pourtant, bien au-delà de l'enjeu économique, il y va de la cohésion des familles, du développement associatif et du bénévolat. Dans la période de crise actuelle, les difficultés pour organiser et payer la garde des enfants pour les parents contraints au travail du dimanche sont réelles.

## Peu ou pas de contrepartie

Qui peut croire que l'ouverture des commerces le dimanche apporte un regain d'activités ? La consommation est répartie sur davantage de jours sans être plus importante pour autant.

En revanche, il est certain que La loi Maillé n'a fait qu'aggraver les inégalités entre les salariés en créant des zones où les compensations sont différentes pour une même dérogation, dont les femmes et les précaires sont les premières victimes.

## En bref ... pour en savoir plus

### Quelles sont les dispositions concrètes de la loi MALLIE de 2009 ?

**Le principe du repos dominical est réaffirmé** et le dimanche conserve son caractère de jour exceptionnel ;

La proposition de loi permet l'emploi de salariés le dimanche dans tous les commerces de détail à l'intérieur **des zones touristiques et thermales** et non plus uniquement dans ceux qui mettent à disposition du public des biens et services « *d'ordre sportif, récréatif ou culturel* » ;

### Les autorisations d'ouverture le dimanche sont ciblées :

- elles concernent uniquement les grandes agglomérations de plus de 1 million d'habitants où il y a **déjà** une pratique ancienne de l'ouverture des commerces le dimanche (30 zones commerciales en France qui entrent dans le cadre des PUCES (périmètre urbain d'usage de consommation exceptionnel) ;

- **Les Maires et leurs conseils municipaux sont décisionnaires** : sans la demande de la mairie, pas d'autorisations d'ouverture le dimanche ;

- **Le travail le dimanche est basé sur le volontariat** ; les salariés dans ces zones **sont payés le double**, bénéficient du **repos compensateur** et d'un **droit de retrait** s'ils ne veulent plus travailler le dimanche;

- **Les grandes surfaces alimentaires ne pourront pas bénéficier d'autorisations d'ouverture le dimanche.**

**« Fermé le dimanche ! pour passer du temps en famille, pour faire la grasse matinée, pour pratiquer un sport, pour rencontrer ses amis, pour ne rien faire, pour lire, pour aller au musée ou au cinéma, pour se promener ... »**



Selon l'endroit, le salaire est majoré ou pas, le volontariat est exigé ou pas. Selon le type de dérogation, les salariés n'ont pas les mêmes droits alors qu'ils dépendent souvent d'un même groupe, d'une même branche, d'une même localité.

Dans les entreprises bénéficiant d'une dérogation permanente, la loi ne prévoit aucune contrepartie pour l'employé du dimanche, sauf convention collective plus favorable. Il en est de même pour les commerces situés en zones touristiques et thermales.

Seuls les salariés d'une entreprise située dans un PUCE, bénéficient d'une contrepartie fixée obligatoirement par accord collectif, en termes de repos compensateur et de majoration de rémunération. Ce sont aussi les seuls à pouvoir officiellement refuser de travailler le dimanche.

La Loi Maillé est une mauvaise loi et FO continuera de se battre pour protéger le droit des salariés à mener une vie familiale normale ! ■

*Les articles de la page 6 et 7 ont été écrits à partir de FO Hebdomadaire n° 3051 du 14 Novembre 2012*

# L'hôpital d'Orsay sauve sa réanimation



«L'accouchement a été difficile, mais le bébé est sauvé. » Gilles Langrand, du syndicat FO, avait tout lieu de se réjouir. L'hôpital d'Orsay gardera bien son service de réanimation.

En février dernier, un courrier de l'agence régionale de la santé (ARS) avait mis le feu aux poudres. L'autorisation de l'établissement d'exercer la réanimation était renouvelée pour à peine trente mois, le temps que les travaux d'agrandissement du service de

réanimation de l'hôpital de Longjumeau soient terminés. Ce qui sous-entendait le transfert de ce service d'Orsay à Longjumeau.

« La perte de ce service remettait en cause la chirurgie, la maternité, la pédiatrie. Tous les services auraient été impactés », insiste Gilles Langrand.

Toutefois, la mobilisation de la communauté médicale, des élus et des habitants avec une pétition ayant

recueilli plus de 2 500 signatures a finalement payé.

## Autorisation jusqu'en 2016

A la suite d'une rencontre avec le cabinet ministériel de Marisol Touraine, ministre de la Santé, la députée Maud Olivier (PS), le maire d'Orsay David Ros (PS) et le président de la communauté d'agglomération de Saclay, David Bodet (PS), la décision de maintenir la réanimation à l'hôpital d'Orsay a été prise ! ■



## Protection sociale collective : nos spécialistes vous accompagnent.

- **Une offre complète** en santé, prévoyance, épargne et retraite.
- **Écoute, conseils et accompagnement** dans la mise en place de votre couverture sociale complémentaire.
- **La force d'un leader national** alliée à la proximité en région

### Contactez- nous !

Denis Audoucet

**06 28 03 42 79**

[denis.audoucet@harmonie-mutuelles.fr](mailto:denis.audoucet@harmonie-mutuelles.fr)

[relationspartenariats@harmonie-mutuelles.fr](mailto:relationspartenariats@harmonie-mutuelles.fr)

[www.protection-sociale-entreprise.fr](http://www.protection-sociale-entreprise.fr)

Harmonie Mutuelles, union soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 479 834 012. Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris



PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS, PLUS UTILES



# Commission exécutive de l'UD FO 91

La Commission Exécutive de l'UD FO de l'Essonne, réunie le 15 novembre 2012, a pris connaissance des mesures prises récemment par le gouvernement pour offrir 20 milliards d'euros aux entreprises sous forme d'un crédit d'impôt.

Pour financer ce nouveau cadeau au patronat, le gouvernement a décidé :

- d'augmenter la TVA : le taux intermédiaire passera de 7 à 10% (pour les livres, la restauration, les travaux de rénovation...) et le taux pour la majorité des biens et des prestations sera relevé de 19,6 à 20%

- de nouvelles restrictions dans les dépenses publiques pour 10 milliards d'euros.

La CE de l'UD FO 91 constate qu'une fois de plus, ce sont les salariés et les ménages les plus modestes qui devront payer la facture alors que les salaires sont gelés, voire en baisse, et que se poursuivent les suppressions d'emplois aussi bien dans le public que dans le privé.

**Pour l'UD FO 91, c'est inacceptable !**

La CE de l'UD FO 91 s'oppose à toutes les mesures visant à faire « baisser le coût du travail » sous prétexte de favoriser la compétitivité des entreprises.

La CE de l'UD FO 91 refuse toute mesure qui remettrait en cause les droits sociaux des salariés et les services publics républicains.



La CE de l'UD FO 91 estime qu'il est temps d'organiser la résistance et la mobilisation contre les plans d'austérité qui découlent de la mise en œuvre du TSCG. Elle se félicite de la décision prise par notre Confédération d'organiser un rassemblement de militants à Paris en janvier 2013 et d'appeler, si nécessaire, à une grève interprofessionnelle. ■

## Message de solidarité

### Journée Européenne de mobilisation du 14 Novembre

Face à l'austérité, aux politiques de rigueur budgétaire qui précarisent toujours plus de travailleurs, d'agents publics et de fonctionnaires, les organisations syndicales de Grèce, d'Espagne et du Portugal protestent et s'opposent aux politiques d'austérité.

FO s'exprime pleinement solidaire des camarades espagnols, grecs et portugais. L'austérité, c'est moins de services publics, c'est la remise en cause des droits fondamentaux des citoyens de plus en plus fragilisés par cette crise financière, économique et sociale.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, Force Ouvrière affirme que le soutien aux travailleurs grecs, espagnols et portugais commence par l'affirmation de nos propres revendications et qu'il est donc indispensable :

- de remettre en cause les traités européens,
- de préserver et d'améliorer les services publics avec l'arrêt immédiat de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)
- de préserver nos systèmes et régimes de protection sociale donc de cesser les exonérations de cotisations sociales et d'obtenir partout la retraite à 60 ans à taux plein
- de relancer la croissance, donc augmenter immédiatement les salaires, les pensions et les allocations. ■



**VOUS PROTÉGER,  
QUELLES QUE SOIENT  
LES CIRCONSTANCES,  
QUELLES QUE SOIENT  
VOS EXIGENCES**

LA MGD EST UN UNE MUTUELLE SANTÉ SUR MESURE  
GÉRÉE PAR DES ADMINISTRATEURS ELUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.  
LA MGD GÈRE 12 000 CONTRATS ET PROTÈGE 70 000 FAMILLES.

Depuis sa création en 1982, la MGD a pour vocation de faciliter à ses adhérents l'accès aux soins en les faisant bénéficier d'une couverture sociale complémentaire de qualité. La MGD (Mutuelle Générale de la Distribution), véritable mutuelle indépendante, est spécialisée dans la couverture et la gestion des frais de santé. Elle s'adresse, par l'intermédiaire de ses partenaires courtiers, à toutes les entreprises, aux travailleurs non salariés et à l'ensemble des particuliers, quel que soit leur âge.

LA MGD, UN GROUPEMENT ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

Professionnalisme, clarté, respect rigoureux de nos engagements vis-à-vis de nos partenaires : notre crédo est la **satisfaction de nos adhérents**.  
Égalité de traitement des adhérents et **absence de sélection médicale**, la MGD contribue à la protection sociale tout au long de la vie.



[www.lamgd.com](http://www.lamgd.com)

ASSURER LE PRÉSENT POUR PRÉSERVER L'AVENIR

N° 0 826 626 720

13 rue Sainte Cécile - 75009 Paris

## Les spécialistes du secteur privé en grève

Les médecins spécialistes ont fait grève en novembre dernier dans nombre d'établissements privés pour protester contre l'accord visant à encadrer les dépassements d'honoraires. Ils revendiquaient une augmentation des tarifs chirurgicaux de 25 %.

FO est inconditionnellement partisan de la défense du droit de grève et de la possibilité de chaque catégorie de la population à défendre ses intérêts particuliers. Pour autant, elle ne saurait accepter l'attitude des directeurs des établissements qui, compte tenu de la baisse d'activités engendrée par la grève, imposent aux personnels la prise de RTT, récupération de jours fériés, de jours de congé ...

La responsabilité de l'employeur consiste à fournir en toutes circonstances du travail aux salariés. La baisse d'activité ne doit pas avoir pour conséquence de s'adapter au travers de l'utilisation de leurs droits.

### ✓ Quel est cet accord controversé ?

**L'assurance maladie, les syndicats de médecins et les représentants des organismes d'assurance maladie complémentaire ont signé, le 23 octobre, un accord sur l'encadrement des dépassements d'honoraires pour les médecins pratiquant des honoraires libres. Ce plafond est fixé à 150% du tarif de la sécu, soit 70 € pour une consultation chez un spécialiste. Un observatoire veillera au respect des honoraires pratiqués par les médecins du secteur 2.**

On parle de dépassement d'honoraires lorsque les prix pratiqués sont supérieurs aux tarifs conventionnés fixés par la sécurité sociale. Les médecins libéraux du secteur 1, adhérents à la convention médicale, pratiquent un seul tarif de consultation : 23 € pour un médecin généraliste, 25 € pour un médecin spécialiste. Les médecins libéraux du secteur 2 pratiquent des honoraires libres, avec des dépassements qui ne sont pas pris en charge et qui, selon la convention médicale doivent être fixés « avec tact et mesure ».

**Mais ce taux de 150% n'a pas de valeur contraignante**, c'est un indicateur à mettre en balance avec la zone d'exercice du médecin, sa notoriété, la fréquence de ses dépassements ... Ce taux a toutes les chances de ne pas freiner les appétits des médecins les plus gourmands. Pire, il pourrait être interprété, par l'ensemble des médecins à honoraires libres, comme une incitation à pousser leurs tarifs jusqu'à ce niveau de dépassement, dénonce les associations de consommateurs. ■

# ON PEUT ASSURER 8 MILLIONS DE PERSONNES ET N'OUBLIER PERSONNE

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, au service de tous les Français, quels que soient leur situation professionnelle et leur âge. C'est pourquoi nous investissons 100% de nos résultats au bénéfice de nos assurés et développons ainsi de nouvelles garanties, des services plus personnalisés, et de nouveaux produits. Et parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre action sociale auprès des plus fragiles.

[www.ag2ramondiale.fr](http://www.ag2ramondiale.fr)

AG2R LA MONDIALE - 26 rue de Montholon - 75305 PARIS Cedex 09  
Tél. : 09 69 32 20 00 (appel non surtaxé) - Fax : 01 55 32 93 32



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE  
SANTÉ  
ÉPARGNE  
RETRAITE

On peut être unique  
sans être seul...

★ ... pour RÉUNICA,  
créer du lien c'est essentiel.



Humain, juste, solidaire...  
Pour plus de 8 millions de clients, les experts Réunica font de ces valeurs une réalité quotidienne. Grâce à un conseiller dédié, un suivi personnalisé et des garanties et services performants, vous disposez d'une protection sociale solide et sur mesure.

Prévoyance Santé Épargne Retraite Action sociale

Contact au 01 40 22 36 76  
[www.reunica.com](http://www.reunica.com)



Certification assurée  
par la garantie  
Régime d'Épargne  
Régime d'Épargne  
Régime d'Épargne  
Régime d'Épargne

**RÉUNICA**

Des idées en + pour mieux vous protéger



# Syndicats 91 – Elections et Créations



## Syndicats créés

- **SCHUTZ FRANCE** à Marcoussis – Chimie



## Résultats des élections

- **ND LOGISTICS** à Brétigny/Orge

### *Délégués du Personnel*

#### 1<sup>er</sup> Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 0 – CFDT : 1

Suppléants : FO : 0 – CFTC : 1 – CFDT : 1

#### 2<sup>ème</sup> Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFTC : 0

- **ND LOGISTICS** à Fleury-Mérogis

### *Délégués du Personnel*

#### 1<sup>er</sup> Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 1 – CGT : 4

Suppléants : FO : 1 – CFTC : 1 – CGT : 4

#### 2<sup>ème</sup> Collège

Titulaires : FO : 1 – CGC/CFE : 0 – CGT : 0 – CFTC : 0 –

Libres : 0

Suppléants : FO : 0 – CGC/CFE : 1 – CGT : 0 – CFTC : 0

### *CE*

#### 1<sup>er</sup> Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 1 – CGT : 2

Suppléants : FO : 1 – CFTC : 0 – CGT : 3

#### 2<sup>ème</sup> Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 0 – CGT : 0 – CGC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFTC : 0 – CGT : 0 – CGC : 0

# FO

- **ND LOGISTICS** au Coudray Montceaux I

### *Délégués du Personnel*

#### 1<sup>er</sup> Collège

Titulaires : FO : 4 – CGT : 1

Suppléants : FO : 2 – CGT : 3

- **ND LOGISTICS** au Coudray Montceaux II

### *Délégués du Personnel*

#### Collège Unique

Titulaires : FO : 2

Suppléants : FO : 1

- **ND LOGISTICS** à Tigery

### *Délégués du Personnel*

#### 1<sup>er</sup> Collège

Titulaires : FO : 4 – CFTC : 0 – CGT : 2

Suppléants : FO : 4 – CFTC : 0 – CGT : 2

#### 2<sup>ème</sup> Collège

Titulaires : FO : 0 – CGC/CFE : 1 – CGT : 0

Suppléants : FO : 1 – CGC/CFE : 0 – CGT : 0

# Egalité professionnelle homme/femme



Quelle est la différence entre une femme et un homme ? La grande sensibilité des femmes ? La rudesse des hommes ? Vous trouverez la réponse dans un clip vidéo qui s'intitule : « la différence-entre les femmes et les hommes ». Ce 12<sup>ème</sup> clip s'inscrit dans une série originale, « Bienvenue dans le monde du travail » que produit FO, depuis 2010.

Ces clips vidéo sont diffusés sur les chaînes publiques dans le cadre d'expression directe.

## FO met les pieds dans le plat

La série, qui se veut à la fois drôle et pédagogique, est symbolisée par Julie, héroïne en cape rouge, qui vole au secours des salariés et de leurs droits. Dans ce 12<sup>ème</sup> épisode, FO met l'accent sur les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes .

Celles-ci affectent aussi bien leur salaire-que leurs conditions de travail, leur accès ou non à des postes de responsabilités, leur retraite, leur quotidien. Cet épisode propose quelques pistes de réflexion pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité, y compris à la maison !

Retrouvez la série complète sur YouTube. ■

## ❖ Formations 2013

Lundi 11 février au Vendredi 15 février	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Lundi 18 février au Vendredi 22 février	S'organiser (ex rôle et responsabilité Secrétaire et Trésorier)
Lundi 18 mars au Vendredi 22 mars	Se développer
Mardi 28 mai au Jeudi 30 mai	Rôle et fonctionnement du CHSCT
Mardi 04 juin au Jeudi 06 juin	Découvrir l'économie
Lundi 10 juin au Vendredi 14 juin	Rôle et fonctionnement du CE
Lundi 09 septembre au Vendredi 13 Septembre	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Lundi 30 septembre au Vendredi 04 octobre	Connaître ses droits
Lundi 18 novembre au Vendredi 22 novembre	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Mardi 10 décembre au Jeudi 12 décembre	Négocier

## Inscrivez-vous maintenant

Tél. 01 60 78 15 57 Fax. 01 60 77 96 94  
E-Mail : [formfo91@free.fr](mailto:formfo91@free.fr)